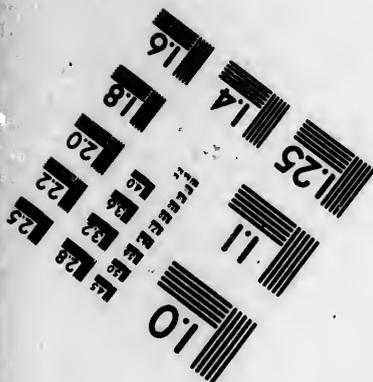
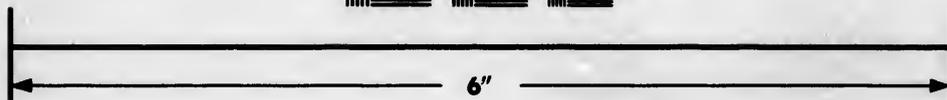
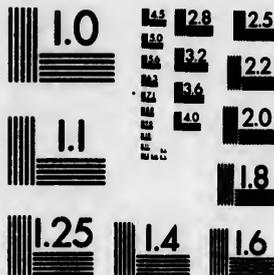


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

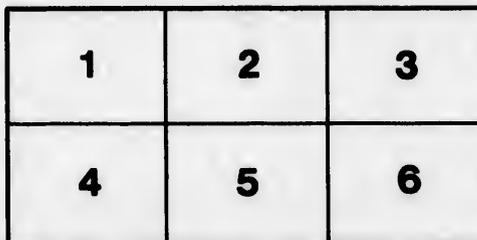
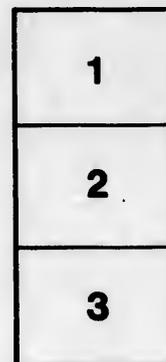
Douglas Library
Queen's University

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shell contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Douglas Library
Queen's University

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ire
détails
es du
modifier
er une
filmage

les

errata
d to
t
e pelure.
on à

MONSIEUR

monsieur
ler Juill
et sans t
munique

nais
pastor
tre jusqu

vous la c
Québec
faites ans
Nouvean
lis, ainsi
plus l'at
quer de
me de co
ment cer

d'extrai
autres d

3. —

F5811

CIRCULAIRE AU CLERGE.

BELGHEM, 23 JUILLET, 1872.

MONSIEUR,

En une lettre datée le 12 Juin Mgr. l'Evêque de Rimouki me faisait l'honneur de me faire part des conclusions contenues en sa Circulaire du 1er Juillet, relatives à la délicate et importante affaire des Ecoles du Nouveau-Branswick; et sans tarder, je répondais à Sa Grandeur que je me hâterais de les adopter, et de les communiquer à mon Clergé, aussitôt que sa Circulaire aurait été publiée.

La publication de cette Circulaire n'est arrivée à ma connaissance que lorsque je la lus dans les colonnes de la *Mineur* pendant que j'étais en visite pastorale à Sébastien.—Comme la visite allait bientôt se terminer, je crus devoir remettre jusqu'après mon retour à ma demeure pour vous l'adresser.

Ce délai me procure aujourd'hui l'avantage de pouvoir vous la communiquer en empruntant pour le faire, la Circulaire de Mgr. l'Archevêque de Québec, dans l'espoir et la confiance que cette grave autorité vous amènera tous à une parfaite unanimité, si toutefois il y a divergence d'opinion, tant sur la question des Ecoles du Nouveau-Branswick, que sur la consultation faite sur le sujet auprès du Docteur De Angellis, ainsi que sur la réponse de l'éminent canoniste, pour lequel j'entretiens assurément la plus haute estime; mais qui aurait pu, il me semble, avoir la prudence de laisser aux Evêques du pays le soin de juger une question, dont mieux que n'importe qui, ils étaient à même de connaître tous les détails propres à conduire à des conclusions exactes et à un jugement certain.

Les prêtres avec lesquels je me suis trouvé en rapports d'intimité et de conversation au moment où pendant le cours de la visite pastorale, ces questions ont été portées et discutées dans les journaux, me rendraient, s'il était besoin, té-

molgnage qu'avant de connaître l'opinion des deux savants et illustres Prélats, que, par la présente, je me fais un devoir de vous transmettre officiellement, j'en étais exactement arrivé sur ces deux affaires aux conclusions exprimées dans le grave document dont suit copie.

CIRCULAIRE AU CLERGE.

Archevêché de Québec,
18 Juillet 1872.

Monsieur,

J'ai lu sur les journaux la réponse donnée par Mgr. de Angelis à une consultation relative à la question des écoles du Nouveau Brunswick. Plusieurs membres du clergé m'ont demandé s'il était vrai, comme l'a affirmé un journal, que cette réponse règle définitivement la question de savoir quel était le devoir du gouvernement et de la Chambre dans cette affaire ?

Je crois devoir protester contre une pareille exagération, qui renverse toutes les notions de la hiérarchie ecclésiastique, en donnant à un théologien, quelque soit son mérite, une autorité égale à celle du Souverain Pontife.

D'ailleurs, il est encore permis de croire que si la difficulté dont il s'agit eût été exposée avec toutes les circonstances capables d'en faire ressortir la véritable nature, la réponse eût pu être fort différente.

Je souscris volontiers aux principes si sagement et si clairement énoncés par Mgr. de Rimouski dans sa circulaire du 1er Juillet :

1o. " Tout catholique est, sans aucun doute, tenu de désapprouver le principe de l'acte des écoles du Nouveau-Brunswick, et même d'apporter remède à ce triste état de choses, selon sa position, dans la mesure de ses forces, et en observant les règles de la prudence ; "

2o. " Un tel catholique est cependant libre de choisir, pour parvenir à ce but si désirable, le moyen qu'il juge, au meilleur de sa connaissance, le plus propre à atteindre cette fin, avec le moins de danger possible pour la paix religieuse du pays ; "

3o. " La constitutionnalité du dit acte et l'à propos de provoquer l'intervention du Parlement Impérial, ou du Gouvernement Fédéral, sont au nombre des questions libres au point de vue de la conscience, et nos législateurs catholiques pouvaient, sans blesser les principes religieux, voter dans un sens ou dans l'autre. "

"Voilà, continue Mgr. de Rimouski, ce qui devra vous guider dans la direction des âmes qui vous sont confiées, sous les circonstances où nous nous trouvons."

Recevez, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement,

† E. A. ARCH. DE QUEBEC.

Je sais qu'il existe encore à propos de ces questions quel que trouble, quelque agitation dans les esprits et les consciences. Vous êtes maintenant en possession d'un moyen de les calmer bien sûr et bien efficace.

Permettez, Monsieur, que je profite de cette occasion pour vous faire part d'une gentillesse de l'auteur de la comédie infernale à l'adresse de votre Evêque. Monsieur Alph. Villeneuve, Inst., devenu ces jours derniers avec tant de marques de distinction Monsieur l'Abbé Villeneuve, et qui s'est enfin affiché comme l'auteur de cette production à jamais regrettable, savait bien que c'était moi qu'il atteignait en écrivant les lignes qui suivent, puisque le Rédacteur du *Courrier de St. Hyacinthe* avait formellement déclaré tenir de moi les renseignements sur lesquels était appuyé l'article du *Courrier*, qui avait blessé l'illustre auteur jusqu'au fond de l'âme, selon que j'en pus juger par une lettre privée qu'il adressa dans le temps au rédacteur du *Courrier*, qui eut la déférence de me croire, et de ne répondre que par le silence du mépris à Mr. Villeneuve, qui n'étant point alors comme il l'est aujourd'hui, publiquement connu pour l'auteur de la comédie, n'avait aucun titre à la faveur d'une réponse.

Voici comment M. Villeneuve me traite à la page 524 de sa si glorieuse œuvre :

"Nous maintenons ce que nous avons avancé touchant Monseigneur de St. Hyacinthe et la lettre de M. le Grand Vicaire Cazeau.

"Nous avons, dans le temps répondu au démenti du *Courrier de St. Hyacinthe* qui a eu la noblesse de ne pas publier notre réponse. Que veut-on ! la cause dont il s'est constitué le défenseur, avait besoin de ces turpitudes et de ces petitesses."

Monsieur Villeneuve méritait bien d'être introduit avec éclat dans le sanctuaire, à la suite de sa triste œuvre, dont le dernier mot est une atroce

injure au caractère de sincérité, de franchise et de loyauté qui a toujours distingué ma longue carrière de prêtre, et que je ne crois avoir aucunement entamé depuis que je suis Evêque.

A mon tour je maintiens que tout ce que l'auteur de la comédie infernale a avancé touchant Monseigneur de St. Hyacinthe et la lettre de M. le Grand Vicairé Cazeau, est de tout point *pure invention, mensonge et calomnie*, et que tout ce qu'a dit à ce sujet le *Courrier de St. Hyacinthe*, qui tenait de moi ses renseignements, est en tout point et en toute chose, *parfaitement vrai et exact*.

Il n'y a que deux témoins qui puissent être compétens à détruire mon affirmation : ce sont Mgr. l'Archevêque de Québec et son Grand Vicairé, le Révérend M. Cazeau. Aussi longtemps que leur témoignage n'aura pas détruit mes avancées, les *turpitudes* et les *petitesses* seront la part et le lot de M. l'Abbé Villeneuve : — et je suis sûr qu'il lui sera toujours impossible de faire disparaître l'ignominieux stigmate qu'il s'est imprimé au front en traitant aussi indignement un évêque, qui croit avoir droit d'affirmer que les attaques sont parties de trop bas pour atteindre son honneur !

Un pareil langage est sans doute un peu dur de la part d'un Evêque, qui doit plus que personne donner l'exemple de la charité et de la mansuétude, et qui s'adresse à quelqu'un qui se trouve aujourd'hui dans une position à arriver dans l'Eglise à un terme connu de Dieu seul ! Si M. Villeneuve avait pensé à cela, il n'aurait pas écrit la comédie infernale ; et il aurait pu aspirer à un avenir de prêtre sans tache et sans honte, et même glorieux et honorable, à en juger par le talent dont il a fait preuve en ses écrits.

Il vous est aisé de comprendre pourquoi j'ai dû parler ainsi de la comédie infernale et de son auteur : c'est, Monsieur, que je dois à mon caractère épiscopal de ne pas permettre qu'on ose si impudemment le ternir ! Autrement comment paraître et lever fièrement la tête, comme au besoin un évêque doit pouvoir faire en milieu de son Clergé et de ses Fidèles ?

Priez pour moi, Monsieur, et croyez-moi bien amicalement,

Votre très humble et dévoué Serviteur,

† C. EVEQUE DE ST. HYACINTHE.

